



Libération de locaux après préavis

Par **steph77**, le **07/05/2009** à **10:35**

Bonjour,

Je possède un appartement que j'ai mis en gérance, le locataire a donné congés suite à un sinistre.

Le locataire a libéré l'appartement 1 mois après la date de fin du préavis, il a rendu les clés à l'agence, mais il n'est pas venu à l'état des lieux.

Mon plus gros souci c'est qu'il n'a pas rendu les clés du garage.

Ce garage comporte 3 places de parkings dont une faisait parti du bail les 2 autres attribuées à d'autres locataires.

L'ancien locataire a non seulement laissé une voiture et plein d'affaires sur cet emplacement mais il a en plus envahi la place de parking d'un autre locataire.

Malgré de nombreux appels auprès de l'agence de gestion, rien n'a été fait.

Je précise que seul cet appartement avait été mis en gestion, donc j'ai le 2e locataire qui me harcèle directement pour récupérer sa place de parking (ce qui est normal).

Quelles sont mes droits et qu'est-ce que je peux faire?

Est-ce que je peux tout mettre à la poubelle et faire mettre la voiture à la fourrière? ou je dois mettre l'agence en demeure de le faire?

Est que je doit faire un constat d'huissier?

Est ce que je peux réclamer une indemnité pour occupation des lieux abusive ?

Merci pour votre aide.

Steph